pilotées par le pôle Prévention, médiation et tranquillité urbaine, en collaboration avec les autres acteurs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Police municipale

La Police municipale de Sceaux réalise des actions de prévention, médiation et tranquillité urbaine en coordination étroite avec la Police nationale.

Actions de prévention et stratégie territoriale

Trois priorités ont été retenues par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) : organiser la prévention précoce et agir pour les jeunes exposés à la délinquance, améliorer la prévention des violences intrafamiliales, renforcer la tranquillité publique.

Médiation sociale

Les médiateurs de la Ville viennent à votre rencontre sur l'espace public. Ils sont à votre écoute, préviennent les conflits et contribuent au « bien vivre ensemble ».

Faire un signalement

Il est recommandé de contacter les services compétents le plus tôt possible pour que les agents puissent intervenir plus efficacement.

Arrêtés et règlements permanents

Retrouvez sur cette page la liste des arrêtés et des règlements permanents de la ville de Sceaux classés par thématique.

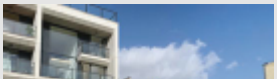

Pôle Prévention, médiation et tranquillité urbaine

124 rue Houdan
92330 - Sceaux

01 41 13 33 22

LOCALISER

VILLE DE SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

01 41 13 33 00

- LA MAIRIE RECRUTE
- DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- PLAN DU SITE
- PRESSE
- MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom

✖ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION **STRATIS**